



Conditions Particulières de vente Offre Électricité ActiVert[®]

- ☐ Exemple Client à conserver
☐ Exemple vendeur ENGIE

SERVICE CLIENTS :

0969 32 33 00

Appel non surtaxé

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

- ENGIE - Service Clients Professionnels
TSA 15702 - 59783 LILLE Cedex 9
● pro.engie.fr

N° CPV* : Offres valables 15 jours à partir de la date d'établissement des présentes et publiées en fin du document

Raison Sociale* : THIEULOUY MIREILLE N° de SIRET* : 39478655200023 APE : 0111Z
Adresse* : THIEULOUY MIREILLE, LE MAZET DU MAJOR CHEMIN DE RIBET 13990 FONTVIEILLE
Code Postal* : 13990 Commune* : FONTVIEILLE Lieu de Consommation* : (si adresse différente)

Référence client : Coordonnées du Client professionnel* :
Durée du Contrat Électricité* : ☐ 1 an ☒ 2 ans ☐ 3 ans
(reconduction tacite par période identique à la durée ci-avant)
Représenté(e) par : Mireille Thieuloy Nom* :
en qualité de* : gérant voie* : LE FORT D'HERVAL
E-mail professionnel** : thieuloy.mireille@outlook.com CP* : 13990 Ville* : FONTVIEILLE
Date d'effet de votre Contrat Électricité : voir ci-dessous
Date d'échéance de votre Contrat Électricité : voir ci-dessous
Tel fixe* : Tel mobile* : 0610047797 Adresse de facturation* : (si adresse différente)
Nom* :
voie* :
CP* : Ville* :

*Mentions obligatoires **ENGIE peut utiliser votre adresse e-mail et votre numéro de portable professionnels pour la gestion de votre contrat d'énergie. ENGIE ainsi que les autres sociétés du Groupe ENGIE utilisent également ces données pour des sollicitations commerciales personnalisées par voie électronique concernant votre activité. ENGIE peut aussi vous adresser des sollicitations commerciales personnalisées relatives à des offres de partenaires autres.

Composantes du Prix Électricité

Motif : ☐ Changement de fournisseur ☐ Mise en service Version d'utilisation : ☒ Courte Utilisation (CU)
N° PDL* : 30002580521588 ☐ Longue Utilisation (LU)

Ref. Acheminement Électrique au verso de votre facture d'électronique

N° matricule Compteur* : 54

Type de Comptage : 4 Index

Puissance Souscrite : 54 KVAheure pleine saison haute (HPH) : 54 KVAheure creuse saison haute (HCH) : 54 KVAheure pleine saison basse (HPB) : 54 KVAheure creuse saison basse (HCB) : 54 KVA

Si vous avez souscrit une version d'utilisation LU (Longue Utilisation) et que la « Puissance de Pointe » figure distinctement sur votre facture, celle-ci correspond à votre consommation en heure de pointe au prix facturé de l'index Heures Pleines saison haute (HPH). Les consommations facturées sont transmises par le gestionnaire du Réseau et sont mesurées sur les classes temporelles définies dans le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) en vigueur à la date de signature du Contrat.

Option Énergie Verte⁽²⁾ : ☐ oui

En cochant la case « Oui », ENGIE s'engage, via l'achat de Garanties d'Origine, à ce que pour la consommation totale du Client l'équivalent en électricité d'origine renouvelable soit injecté sur le réseau.

Coordonnées Distributeur
Enedis 34 Place des Corolles 92079 Paris La Défense CEDEX

*Mentions obligatoires

Modalités de paiement et Facturation

Délai de paiement :
15 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Mode de règlement* :
☒ Prélèvement automatique⁽³⁾⁽⁴⁾ ☐ TIP/Cnèque⁽⁵⁾

Facturation : Mensuelle

Facture électronique avec prélèvement automatique⁽³⁾⁽⁶⁾
(Voir Conditions Générales de vente) ☒ Oui ☐ Non

Date d'effet :

Date d'effet souhaitée** du Contrat Électricité :

01/12/2023

** la date d'effet du Contrat dépend de la date de mise en service du Distributeur.

Date d'échéance :

- Pour la souscription d'un Contrat ayant une date d'effet postérieure de moins de 60 jours à la date de signature du Contrat la date d'échéance interviendra le dernier jour du 24^è mois suivant la date d'effet indiquée ci-contre ou à compter de la date d'effet indiquée ci-contre si celle-ci est le 1^{er} jour du mois, sans pouvoir dépasser le dernier jour du 26^è mois suivant le mois de signature du Contrat **même en cas de décalage de la date d'effet**. Elle figurera sur votre facture.
- Pour la souscription d'un Contrat ayant une date d'effet postérieure de plus de 60 jours à la date de signature du Contrat sans qu'elle puisse être postérieure à cette date de plus de 12 mois la date d'échéance interviendra le dernier jour du 24^è mois suivant la date d'effet indiquée ci-contre ou à compter de la date d'effet indiquée ci-contre si celle-ci est le 1^{er} jour du mois, **même en cas de décalage de la date d'effet**. Elle figurera sur votre facture.

Visa Client :

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 euros- RCS Nanterre 542 107 651 Siège social : 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie. ActiVertC4_Vi092022Pro

- ☐ Exemple Client à conserver
- ☐ Exemple vendeur ENGIE

Compteur Communicant PME-PMI :

Dès lors que le Client est équipé d'un compteur communicant PME-PMI, le Fournisseur aura accès au relevé à distance quotidien du détail de sa consommation électrique et le Client bénéficiera d'un service gratuit de bilan de consommation.

Je suis intéressé(e) par le service gratuit de bilan de consommation proposé par ENGIE. Afin d'avoir accès à mes données de consommations, j'autorise le Distributeur à collecter et à transmettre les données fines du Point de Livraison concerné à ENGIE, par contrat pour une durée de 12 mois, renouvelable tacitement par période de 12 mois ☒ oui ☐ non

Dans le cas contraire, je ne bénéficie pas du service gratuit de bilan de consommation. Je peux, sur simple demande, interrompre mon autorisation de collecte par le Distributeur et/ou de transmission à ENGIE.

Signature Client :



SIGNATURE

Tout terme ou expression dont l'initiale est en majuscule est défini dans les Conditions Générales de vente ou les présentes Conditions Particulières de vente. Les télécopies ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.

Le Client atteste avoir opté pour un Contrat Unique et avoir choisi ENGIE comme fournisseur d'Électricité. Le Client déclare que son contrat auprès de son ancien fournisseur aura pris fin à la date d'effet du présent Contrat. Dans le cas contraire, il reconnaît être informé que la résiliation anticipée peut entraîner des frais de résiliation en fonction des conditions contractuelles applicables. Le cas échéant, le Client donne mandat au Fournisseur pour obtenir du Distributeur d'Électricité les informations relatives aux Points de Livraison concerné par ce Contrat, dont les informations de mesure de consommation, passées et à venir, pour la durée du Contrat, reconductions comprises, et au-delà en cas de réclamation ou de litige avec le Client nécessitant la consultation des informations correspondant à la durée du Contrat précitée. Le Client est informé que la résiliation anticipée de son Contrat pourra entraîner des frais de résiliation définis aux Conditions Générales de Vente. Les frais seront calculés selon la formule suivante : 30 % de la Consommation Annuelle Prévisionnelle multipliée par le Prix de la consommation en vigueur, hors Prix de la consommation de la Part Acheminement et intégrant le Prix des Obligations. Si la durée prévue par le Contrat est supérieure à un (1) an, le montant obtenu est alors augmenté du même montant multiplié par le nombre de mois restant à courir à l'issue de l'année en cours divisé par 12. Le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales de vente d'électricité référencées Version Elec BT > 36kVA - Septembre 2022 et de leur annexe (synthèse des DGARD), également mises à disposition sur le site pro.engie.fr. Le Client en a pris connaissance et les accepte.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la grille de prix indiquée en annexe et l'accepter expressément.

Les services gratuits disponibles : en souscrivant cette offre, vous bénéficiez d'un Espace Client à partir duquel vous pouvez activer des services gratuits pour vous aider à optimiser la gestion de votre Contrat. Rendez-vous sur espaceclient.pro.engie.fr pour en savoir plus.

Fait en 2 exemplaires à : _____, le 29/3/2023

Pour le Client :

Mireille Thieuloy

Nom / prénom du Client :

Pour ENGIE :

Le Directeur de la Relation Clients Professionnels

Signature Client :



Zone réservée au Prestataire

Nom / prénom du Prestataire :

code vendeur

prestataire/partenaire :

P

code prestataire

Signature Prestataire/Partenaire :



MANDAT de prélèvement SEPA

Créancier (A) : ENGIE 1 place Samuel de Champlain - 92400 COURBEVOIE - France
Identifiant Créancier SEPA : FR03RAP002381

Debité (B) (à remplir) :

Référence Client :

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Tiers débiteur : (pour le compte duquel le paiement est effectué si différent du débiteur lui-même)

Référence Client :

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Pays :

Référence Unique du Mandat (RUM) :

☒ Paiement récurrent

Compte à débiter : (à remplir) : (informations présentes sur le Relevé d'Identité Bancaire)

IBAN : Code international d'identification de votre banque - IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1460 7002 3669 3214 7031 187
CCBPPFRPPMAR

Fait à

Tantneille

le 29/03/2023

Signature Client :



(1) **Offre Électricité ActiVert :** Offre de marché électricité d'une durée de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite supérieure à 36 kVA. Prix de l'Électricité sans hausse hors Prix de l'Acheminement, hors Prix de la Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes et contributions de toute nature. Voir détail dans l'annexe de prix jointe. Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat. Une Garantie d'Origine certifie que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Les Garanties d'origine sont régies par les articles L314-14 et suivants du code de l'énergie. (2) **L'option Énergie Verte** garantit que pour chaque kWh consommé, le fournisseur achète le complément de Garanties d'Origine nécessaire au-delà de 10% pour couvrir l'équivalent de la totalité de la consommation du Client. Le prix de l'Option Énergie Verte est fixé sur la durée initiale du contrat. L'option sera renouvelée à la date d'échéance du Contrat pour des périodes de même durée. L'Option Énergie Verte figure distinctement sur la facture. Voir détail dans l'annexe de prix jointe. (3) **Prélèvement :** Mandat de prélèvement SEPA à remplir accompagné du RIB, RIB ou RICE. (4) Dans l'hypothèse où le Client a déjà un contrat de vente avec le Fournisseur pour le Lieu de Consommation pour une autre énergie que celle du Contrat, le choix du prélèvement automatique ou du paiement mensuel ou de la facture électronique pour le Contrat s'appliquera également à l'autre contrat de vente d'énergie. (5) **TIP/Cheque :** Le Dépôt de garantie n'est pas perçu lorsque le règlement des factures s'effectue par prélèvement automatique. Le montant du Dépôt de garantie est indiqué ci-après en annexe. (6) **Facture électronique :** L'accès à ce service est soumis à l'ouverture préalable de votre Espace Client et au choix du prélèvement automatique. Vous conservez le droit de refuser à tout moment et par tout moyen, l'envoi de vos prochaines factures de façon électronique et demander, sans frais, la poursuite de l'envoi de vos factures sur support papier. Voir Conditions Générales de vente. (7) La Consommation Annuelle Prévisionnelle vous sera communiquée dans le courrier de bienvenue que vous recevrez une fois votre souscription prise en compte par ENGIE.

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 euros- RCS Nanterre 542 107 651 Siège social : 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie ActiVertC4_V092022Pro



Annexe Prix de Marché

Offre Électricité ActiVert⁽¹⁾ 2 ans

Mois de validité : Mars 2023

- ☐ Exemple Client à conserver
☐ Exemple vendeur ENGIE

Raison Sociale* : THIEULOY MIREILLE N° de SIRET* : 39478655200023 APE : 0111Z
Adresse* : THIEULOY MIREILLE, LE MAZET DU MAJOR CHEMIN DE RIBET 13990 FONTVIEILLE
Code Postal* : 13990 Commune* : FONTVIEILLE
Auto relevé Électricité* : ☒ Je souscris au Prix de marché Électricité 2 ans⁽¹⁾
Option Énergie Verte⁽²⁾ : ☐ Oui * mentions obligatoires

Part Fourniture

Part Fourniture sans hausse hors Prix de l'Acheminement, hors Prix de la Part Obligations et Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes et contributions de toute nature.

Durée de l'offre	Abonnement		Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)				Dépôt de garantie (HTT en EUR/€)
	Frais fixes (EUR/mois)	Réservation de puissance (HTT en EUR/kVA)	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse	
2 ans	24,20		30 544	10 981	14 249	8 503	1000,00

Ce nouveau prix de l'électricité n'intègre pas les remises prévues dans le cadre du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité 2023. Si vous êtes éligibles et avez droit à des aides, la remise sera intégrée directement dans vos factures. Renseignez votre attestation pour déclarer votre éligibilité directement dans votre Espace Client <https://espace-client.pro.engie.fr>. Nous traiterons votre demande et reviendrons ensuite vers vous après avoir vérifié si vous êtes bénéficiaires d'une ou plusieurs aides pour le(s) site(s) indiqué(s) sur votre attestation.

Prix de l'Acheminement

Conformément à l'article 6.3 « Prix de l'Acheminement » des Conditions Générales de vente, le Prix de l'Acheminement correspond à l'application du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur pour la fourniture d'Électricité au Point de Livraison, et toute évolution du TURPE sera répercutée au Client dans le prix de l'Acheminement. Le Prix de l'Acheminement figure distinctement sur la facture d'Électricité.

À la date de signature du Contrat, le Prix de l'Acheminement en vigueur est le suivant :

Version d'utilisation	Abonnement		Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)			
	Frais fixes (EUR/mois)	Réservation de puissance (HTT en EUR/kVA)	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse
Courte Utilisation	15,69	12,82	5 280	3 640	2 280	1 730
Longue Utilisation		22,04	4 500	3 290	2 030	1 570

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de signature du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur (www.enedis.fr). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie. Si, entre la date de signature du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat.

La composante annuelle de comptage est facturée en sus de la grille de prix et est d'un montant de 240,24 € HTT, que vous soyez locataire ou propriétaire de votre compteur.

Part Garanties d'Origine

À la date de signature du contrat, le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond aux coûts supportés par ENGIE pour répondre à l'engagement d'acheter 10% de Garanties d'origine pour chaque kWh d'électricité consommé par le Client.

Le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond à 10% du prix indiqué ci-contre (« Prix initial »). Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du « Montant Additionnel Maximum » sur la durée du Contrat.

La révision du prix porte sur 100% de Garanties d'Origine par kWh consommé et sera facturée en cEUR/kWh.

Part Obligations:

La Part Obligations correspond aux coûts induits pour le Fournisseur par la réglementation applicable, actuelle ou à venir, relative aux certificats d'économie d'énergie prévus aux articles L221-1 et suivants du code de l'énergie et au dispositif de contribution à la sécurité d'approvisionnement en électricité prévu aux articles L335-1 et suivants du code de l'énergie. La révision du prix de la Part Obligations n'ouvre pas droit à résiliation pour le Client. **Le Prix de la Part Obligations est de 1,267 cEUR/kWh HTT à la date de signature du Contrat.** Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus de 1,120 c€/kWh HTT sur la durée du Contrat. La Part Obligations figure distinctement sur la facture d'Électricité.

Prix initial de la Part Garanties d'Origine (HTT en cEUR/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)
0,222	0,888

Option Énergie Verte

L'option Énergie Verte garantit pour que chaque kWh consommé, le Fournisseur achète le complément de Garanties d'Origine nécessaire au-delà de 10% pour couvrir l'équivalent de la totalité de la consommation du Client.

Le prix de l'option Énergie Verte est de 2,00 EUR HTT/ kVA/ an. Il est fixe sur la durée initiale du Contrat.

L'option sera renouvelée à la date d'échéance du Contrat pour des périodes de même durée. L'option Énergie Verte figure distinctement sur la facture.

Fait à : Fontvieille le 29/3/2023

Signature Client :





Le nouveau nom de GDF SUEZ

POUR VOUS, PROFESSIONNELS

Convention de mandat (ci-après désignée le « Mandat »)

Entre les soussignés,

La société THIEULLOY MIREILLE, située au THIEULLOY MIREILLE, LE MAZET DU MAJOR CHEMIN DE RIBET 13990 FONTVIEILLE,
N° de SIRET 39478655200023 et représentée par Thieuloy Mireille, agissant en qualité de gérant(e)

ci-après désignée le « **Mandant** » d'une part,

Et

ENGIE, Société Anonyme au capital de 2 435 285 011 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 107 651, 1 place de Samuel de Champlain - 92400 Courbevoie - France, représentée par M. Bernard DUMEZ, agissant en qualité de Directeur de la Relation Clients Professionnels,

ci-après désignée le « **Mandataire** » d'une part,

Il a été convenu ce qui suit :

Le Mandant confie au Mandataire qui accepte, le mandat d'accomplir les actes définis ci-dessous, au nom et pour son compte, dans les termes prévus par les articles 1984 et suivants du code civil.

Le Mandant s'interdit de s'adresser à un autre mandataire pour l'accomplissement des actes définis ci-dessous, pendant la durée du Mandat.

Dans le cadre du changement de fournisseur de gaz naturel et d'électricité, le Mandataire s'engage à effectuer au nom et pour le compte du Mandant les démarches nécessaires aux fins de résilier le contrat de fourniture de gaz naturel et d'électricité, à son échéance 30/11/2023 (date communiquée par le Mandant), pour le PCE et (date communiquée par le Mandant), pour le PDL 30002580521588, et plus généralement passer et signer tous actes nécessaires aux fins d'exécuter le présent Mandat.

Le Mandataire s'engage, pendant toute la durée du Mandat à tenir informé à tout moment le Mandant des difficultés rencontrées qui risqueraient de rendre la ou les opération(s) définie(s) ci-dessus litigieuse(s), et généralement de tous événements susceptibles d'affecter l'exécution de sa mission.

Le présent Mandat est conclu à titre gracieux.

Le présent Mandat prend effet le date_effet, durée pendant laquelle il sera irrévocable et s'achèvera lorsque le Mandataire aura effectué les démarches nécessaires pour l'exécution du Mandat conformément aux stipulations qui précèdent.

En 2 exemplaires,

Fait à Fontvieille

Le 30/11/2023

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Fait à

Le

Signature et cachet du Mandataire

Bernard DUMEZ

Directeur de la Relation Clients Professionnels

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS !

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Nanterre 542 107 651 Siège social : 1, place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie.
Dontoux Gressat Imprimeur - Juillet 2017



10-32-3010

SERVICE CLIENTS

0969 32 33 00

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

- ENGIE - Service Clients Professionnels
TSA 15702 - 59783 LILLE Cedex 9
pro.engie.fr

Offre valable 15 jours à partir de la date d'établissement des présentes stipulées en fin du document

Nom*

voie* chemin de ribet

CP* 13990 Ville* FONTVIEILLE

k.com

Adresse de facturation : (si adresse différente)

voice[®]

CP² : Ville² :

Délai de paiement :
15 jours à compter de la date d'émission de la facture

☐ Longue Utilisation (LU)

Ref. Acheminement électrique au verso de votre facture d'électricité.

Si vous avez souscrit une version d'utilisation LU (Longue Utilisation) et que la « Puissance de Pointe » figure distinctement sur votre facture, celle-ci correspond à votre Consommation en heure de pointe au prix fixe de l'index Heures Pleines saison haute (HPH). Les consommations facturées sont transmises par le gestionnaire du Réseau et sont mesurées sur les classes temporelles définies dans le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE), en vigueur à la date de signature du Contrat.

N° matricule Compteur[®] : _____

Type de Comptage : 4 index

Type de comptage :	4 index	
Puissance Souscrite :	54	kVA

Puissance souscrite :	54	kVA
-----------------------	----	-----

heure pleine saison haute (HPH)	54	kVA
	54	kVA

heure creuse saison haute (HCH) :	54	kVA
	54	

heure pleine saison basse (HPB) :	54	kVA
heure pleine saison haute (HPS) :	54	kVA

Option Énergie Verte ⁽²⁾ : ☐ oui

En cochant la case « Oui », ENGIE s'engage, via l'achat de Garanties d'Origine, à ce que pour la consommation totale du Client l'équivalent en électricité d'origine renouvelable soit injecté sur le réseau.

Coordonnées Distributeur
Enedis 34 Place des Corolles 92079 Paris La Défense CEDEX

*Mentions obligatoires

01/12/2023

** la date d'effet du Contrat dépend de la date de mise en service du Distributeur

- Pour la souscription d'un Contrat ayant une date d'effet postérieure de moins de 60 jours à la date de signature du Contrat : la date d'échéance interviendra le dernier jour du 24^e mois suivant la date d'effet indiquée ci-contre ou à compter de la date d'effet indiquée ci-contre si celle-ci est le 1^{er} jour du mois, sans pouvoir dépasser le dernier jour du 26^e mois suivant le mois de signature du Contrat **même en cas de décalage de la date d'effet**. Elle figurera sur votre facture.
- Pour la souscription d'un Contrat ayant une date d'effet postérieure de plus de 60 jours à la date de signature du Contrat sans qu'elle puisse être postérieure à cette date de plus de 12 mois : la date d'échéance interviendra le dernier jour du 24^e mois suivant la date d'effet indiquée ci-contre ou à compter de la date d'effet indiquée ci-contre si celle-ci est le 1^{er} jour du mois, **même en cas de décalage de la date d'effet**. Elle figurera sur votre facture.

✕ Visa Client : 

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 euros- RCS Nanterre 542 107 651 Siège social : 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie ActiVertC4 Vi092022Pro

- ☐ Exemple Client à conserver
- ☐ Exemple vendeur ENGIE

Compteur Communicant PME-PMI :

Dès lors que le Client est équipé d'un compteur communicant PME-PMI, le Fournisseur aura accès au relevé à distance quotidien du détail de sa consommation électrique et le Client bénéficiera d'un service gratuit de bilan de consommation

Je suis intéressé(e) par le service gratuit de bilan de consommation proposé par ENGIE. Afin d'avoir accès à mes données de consommations, j'autorise le Distributeur à collecter et à transmettre les données fines du Point de Livraison concerné à ENGIE, par contrat pour une durée de 12 mois, renouvelable tacitement par période de 12 mois ☒ oui ☐ non

Dans le cas contraire, je ne bénéficie pas du service gratuit de bilan de consommation. Je peux, sur simple demande, interrompre mon autorisation de collecte par le Distributeur et/ou de transmission à ENGIE.

Signature Client :

X 

SIGNATURE

Tout terme ou expression dont l'initiale est en majuscule est défini dans les Conditions Générales de vente ou les présentes Conditions Particulières de vente. Les télécopies ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.

Le Client atteste avoir opté pour un Contrat Unique et avoir choisi ENGIE comme fournisseur d'Électricité. Le Client déclare que son contrat auprès de son ancien fournisseur aura pris fin à la date d'effet du présent Contrat. Dans le cas contraire, il reconnaît être informé que la résiliation anticipée peut entraîner des frais de résiliation en fonction des conditions contractuelles applicables. Le cas échéant, le Client donne mandat au Fournisseur pour obtenir du Distributeur d'Électricité les informations relatives aux Points de Livraison concerné par ce Contrat, dont les informations de mesure de consommation, passées et à venir, pour la durée du Contrat, reconductions comprises, et au-delà en cas de réclamation ou de litige avec le Client nécessitant la consultation des informations correspondant à la durée du Contrat précitée. Le Client est informé que la résiliation anticipée de son Contrat pourra entraîner des frais de résiliation définis aux Conditions Générales de Vente. Les frais seront calculés selon la formule suivante : 30 % de la Consommation Annuelle Prévisionnelle multipliée par le Prix de la consommation en vigueur, hors Prix de la consommation de la Part Acheminement et intégrant le Prix des Obligations. Si la durée prévue par le Contrat est supérieure à un (1) an, le montant obtenu est alors augmenté du même montant multiplié par le nombre de mois restant à courir à l'issue de l'année en cours divisé par 12. Le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales de vente d'électricité référencées Version Elec BT > 36kVA - Septembre 2022 et de leur annexe (synthèse des DGARD), également mises à disposition sur le site pro.engie.fr. Le Client en a pris connaissance et les accepte.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la grille de prix indiquée en annexe et l'accepter expressément.

Les services gratuits disponibles : en souscrivant cette offre, vous bénéficiez d'un Espace Client à partir duquel vous pouvez activer des services gratuits pour vous aider à optimiser la gestion de votre Contrat. Rendez-vous sur espaceclient.pro.engie.fr pour en savoir plus.

Fait en 2 exemplaires à : _____, le **29/3/2023**

Pour le Client :

Nom / prénom du Client : **Mireille Thieuloy**

Signature Client :

X 

Pour ENGIE :


Le Directeur de la Relation
Clients Professionnels

Zone réservée au Prestataire

Nom / prénom du Prestataire : _____

code vendeur
prestataire/partenaire : _____

P _____ code prestataire

Signature Prestataire/Partenaire :

X 

MANDAT de prélèvement SEPA

Créancier (A) : ENGIE, 1 place Samuel de Champlain - 92400 COURBEVOIE - France
Identifiant Créancier SEPA : FR03RAP002381

Debituer (B) (à remplir) :

Référence Client : _____

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Tiers débiteur : (pour le compte auquel le paiement est effectué si différent du débiteur lui-même)

Référence Client : _____

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Pays : _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) ENGIE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ENGIE pour le paiement de vos factures. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Référence Unique du Mandat (RUM) : _____

☒ Paiement récurrent

Compte à débiter (à remplir) : (informations présentes sur le Relevé d'Identité Bancaire)

IBAN : Code international d'identification de votre banque - IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1460 7002 3669 3214 7031 187
CCBPFRRPPMAR

Fait à **Tentrecaille** le **29/03/2023**

Signature Client :

X 

(1) **Offre Électricité ActiVert :** Offre de marché électricité d'une durée de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite supérieure à 36 kVA. Prix de l'Électricité sans hausse hors Prix de l'Acheminement, hors Prix de la Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine, et hors Impôts, taxes et contributions de toute nature. Voir détail dans l'annexe de prix jointe. Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat. Une Garantie d'Origine certifie que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Les Garanties d'origine sont régies par les articles L314-14 et suivants du code de l'énergie. (2) **L'option Énergie Verte** garantit que pour chaque kWh consommé, le fournisseur achète le complément de Garanties d'Origine nécessaire au-delà de 10% pour couvrir l'équivalent de la totalité de la consommation du Client. Le prix de l'Option énergie verte est fixé sur la durée initiale du contrat. L'option sera renouvelée à la date d'échéance du Contrat pour des périodes de même durée. L'Option énergie verte figure distinctement sur la facture. Voir détail dans l'annexe de prix jointe. (3) **Prélèvement :** Mandat de prélèvement SEPA à remplir accompagné du RIB, RIBP ou RICE. (4) Dans l'hypothèse où le Client a déjà un contrat de vente avec le Fournisseur pour le Lieu de Consommation pour une autre énergie que celle du Contrat, le choix du prélèvement automatique ou du paiement mensuelisé ou de la facture électronique pour le Contrat s'appliquera également à l'autre contrat de vente d'énergie. (5) **TiPi/Cheque :** Le Dépôt de garantie n'est pas perçu lorsque le règlement des factures s'effectue par prélèvement automatique. Le montant du Dépôt de garantie est indiqué ci-après en annexe. (6) **Facture électronique :** L'accès à ce service est soumis à l'ouverture préalable de votre Espace Client et au choix du prélèvement automatique. Vous conservez le droit de refuser à tout moment et par tout moyen, l'envoi de vos prochaines factures de façon électronique et demander, sans frais, la poursuite de l'envoi de vos factures sur support papier. Voir Conditions Générales de vente. (7) La Consommation Annuelle Prévisionnelle vous sera communiquée dans le courrier de bienvenue que vous recevrez une fois votre souscription prise en compte par Engie.

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 euros- RCS Nanterre 542 107 651 Siège social : 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie ActiVertC4_V092022Pro



Annexe Prix de Marché Offre Électricité ActiVert⁽¹⁾ 2 ans

Mois de validité : Mars 2023

- ☐ Exemple Client à conserver
☐ Exemple vendeur ENGIE

Raison Sociale* : THIEULOY MIREILLE N° de SIRET* : 39478655200023 APE : 0111Z
 Adresse* : THIEULOY MIREILLE, LE MAZET DU MAJOR CHEMIN DE RIBET 13990 FONTVIEILLE
 Code Postal* : 13990 Commune* : FONTVIEILLE
 Auto relevé Électricité* : ☒ Je souscris au Prix de marché Électricité 2 ans⁽¹⁾
 Option Énergie Verte⁽²⁾ : ☐ Oui ¹ mentions obligatoires

Part Fourniture

Part Fourniture sans hausse hors Prix de l'Acheminement, hors Prix de la Part Obligations et Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes et contributions de toute nature.

Durée de l'offre	Abonnement		Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)				Dépôt de garantie (HTT en EUR) ⁽³⁾
	Frais fixes (EUR/mois)	Réservation de puissance (HTT en EUR/kVA)	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse	
2 ans	24,20		30.544	10.981	14.249	8.503	1000,00

Ce nouveau prix de l'électricité n'intègre pas les remises prévues dans le cadre du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité 2023. Si vous êtes éligibles et avez droit à des aides, la remise sera intégrée directement dans vos factures. Renseignez votre attestation pour déclarer votre éligibilité directement dans votre Espace Client <https://espace-client.pro.engie.fr>. Nous traiterons votre demande et reviendrons ensuite vers vous après avoir vérifié si vous êtes bénéficiaires d'une ou plusieurs aides pour le(s) site(s) indiqué(s) sur votre attestation.

Prix de l'Acheminement

Conformément à l'article 6.3 « Prix de l'Acheminement » des Conditions Générales de vente, le Prix de l'Acheminement correspond à l'application du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur pour la fourniture d'Électricité au Point de Livraison, et toute évolution du TURPE sera répercutée au Client dans le prix de l'Acheminement. Le Prix de l'Acheminement figure distinctement sur la facture d'Électricité.

À la date de signature du Contrat, le Prix de l'Acheminement en vigueur est le suivant :

Version d'utilisation	Abonnement		Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)			
	Frais fixes (EUR/mois)	Réservation de puissance (HTT en EUR/kVA)	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse
Courte Utilisation	15,69	12,82	5.280	3.640	2.280	1.730
Longue Utilisation		22,04	4.500	3.290	2.030	1.570

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de signature du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur (www.enedis.fr). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie. Si, entre la date de signature du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat.

La composante annuelle de comptage est facturée en sus de la grille de prix et est d'un montant de 240,24 € HTT, que vous soyez locataire ou propriétaire de votre compteur.

Part Garanties d'Origine

À la date de signature du contrat, le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond aux coûts supportés par ENGIE pour répondre à l'engagement d'acheter 10% de Garanties d'origine pour chaque kWh d'électricité consommé par le Client.

Le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond à 10% du prix indiqué ci-contre (« Prix initial »). Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du « Montant Additionnel Maximum » sur la durée du Contrat.

La révision du prix porte sur 100% de Garanties d'Origine par kWh consommé et sera facturée en cEUR/kWh.

Part Obligations:

La Part Obligations correspond aux coûts induits pour le Fournisseur par la réglementation applicable, actuelle ou à venir, relative aux certificats d'économie d'énergie prévus aux articles L221-1 et suivants du code de l'énergie et au dispositif de contribution à la sécurité d'approvisionnement en électricité prévu aux articles L335-1 et suivants du code de l'énergie. La révision du prix de la Part Obligations n'ouvre pas droit à résiliation pour le Client. **Le Prix de la Part Obligations est de 1,267 cEUR/kWh HTT à la date de signature du Contrat.** Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus de 1,120 cEUR/kWh HTT sur la durée du Contrat. La Part Obligations figure distinctement sur la facture d'Électricité.

Prix initial de la Part Garanties d'Origine (HTT en cEUR/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)
0,222	0,888

Option Énergie Verte

L'option Énergie Verte garantit pour que chaque kWh consommé, le Fournisseur achète le complément de Garanties d'Origine nécessaire au-delà de 10% pour couvrir l'équivalent de la totalité de la consommation du Client.

Le prix de l'option Énergie Verte est de 2,00 EUR HTT/ kVA/ an. Il est fixe sur la durée initiale du Contrat.

L'option sera renouvelée à la date d'échéance du Contrat pour des périodes de même durée. L'option Énergie Verte figure distinctement sur la facture.

Fait à Fontvieille le 29/3/2023

Signature Client :



[Signature]





Le nouveau nom de GDF SUEZ

POUR VOUS, PROFESSIONNELS

Convention de mandat (ci-après désignée le « Mandat »)

Entre les soussignés,

La société THIEULOY MIREILLE, située au THIEULOY MIREILLE, LE MAZET DU MAJOR CHEMIN DE RIBET 13990 FONTVIEILLE,
N° de SIRET 39478655200023 et représentée par Thieuloy Mireille, agissant en qualité de gérant(e)

ci-après désignée le « **Mandant** » d'une part,

Et

ENGIE, Société Anonyme au capital de 2 435 285 011 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 107 651, 1 place de Samuel de Champlain - 92400 Courbevoie - France, représentée par M. Bernard DUMEZ, agissant en qualité de Directeur de la Relation Clients Professionnels,

ci-après désignée le « **Mandataire** » d'une part,

Il a été convenu ce qui suit :

Le Mandant confie au Mandataire qui accepte, le mandat d'accomplir les actes définis ci-dessous, au nom et pour son compte, dans les termes prévus par les articles 1984 et suivants du code civil.

Le Mandant s'interdit de s'adresser à un autre mandataire pour l'accomplissement des actes définis ci-dessous, pendant la durée du Mandat.

Dans le cadre du changement de fournisseur de gaz naturel et d'électricité, le Mandataire s'engage à effectuer au nom et pour le compte du Mandant les démarches nécessaires aux fins de résilier le contrat de fourniture de gaz naturel et d'électricité, à son échéance 30/11/2023 (date communiquée par le Mandant), pour le PCE et/...../..... (date communiquée par le Mandant), pour le PDL 50009226695417, et plus généralement passer et signer tous actes nécessaires aux fins d'exécuter le présent Mandat.

Le Mandataire s'engage, pendant toute la durée du Mandat à tenir informé à tout moment le Mandant des difficultés rencontrées qui risqueraient de rendre la ou les opération(s) définie(s) ci-dessus litigieuse(s), et généralement de tous événements susceptibles d'affecter l'exécution de sa mission.

Le présent Mandat est conclu à titre gracieux.

Le présent Mandat prend effet le date_effet, durée pendant laquelle il sera irrévocable et s'achèvera lorsque le Mandataire aura effectué les démarches nécessaires pour l'exécution du Mandat conformément aux stipulations qui précèdent.

En 2 exemplaires,

Fait à Fontvieille

Le 29/03/2023

Signature et cachet du Mandant
Exploitation THIEULOY Mireille
Mazet du Major
Chemin de Ribet - 13990 Fontvieille
Tél. 06 10 04 77 97 - Fax 04 90 54 64 18
N° Siret : 394 786 552 00023
TVA : FR 47 394 786 552

Fait à

Le

Signature et cachet du Mandataire

Bernard DUMEZ
Directeur de la Relation Clients Professionnels

L'ÉNERGIE EST NOUVEAU

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Nanterre 542 107 651 Siège social : 1, place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie
Doutoux Gressl Imprimeur, Juillet 2017.

